

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 07/12/23 – PV N°17

Président : Eric WATTELLIER (excusé)

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Annick COUEFFEC, Jean-Luc GARCIA, Aline GARRIGUE, Marc PAULY, Didier ROMERO, Christophe SALMERON, VILANOVE Pascale

Excusés : Abdelali CHAOUI, Sandrine DOMART, Didier GLEIZES, Carole FERNANDEZ, Philippe MARCO-GREGORI, José PICHENEY

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *A la demande du Président-Délégué le procès-verbal de la précédente réunion plénière est approuvé à l'unanimité.*

CORRESPONDANCE

LFO : du 05/12/23, concernant le week-end des bénévoles des 09-10/03/24. Réponse sera faite.

DEROGATIONS

▪ Après avis favorable de la Commission des Terrains et Installations Sportives, une dérogation est accordée :

- Au FC LE BOULOU SJPC, pour une durée de 3 mois, concernant les matches en nocturne sur le terrain synthétique du BOULOU (réglage projecteurs en cours).
- A l'AJ BAS VERNET pour le déroulement du match D3 du 10/12 AJ BAS VERNET / THUIR 2 (validation CDTIS, en attente de confirmation CRTIS LFO).

TEXTES A INCLURE DANS le REGLEMENT INTERIEUR DU DISTRICT

Article 13 – COMITE DIRECTEUR – Règlement Intérieur du District

Le Comité Directeur se réserve le droit d'exclure ou de ne pas intégrer une équipe dans un championnat départemental après avis de la commission compétente, suite à des faits disciplinaires répétés et avérés.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 13 bis des Epreuves Officielles – Règlement Intérieur du District

Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux de la F.F.F. ; les joueurs ou joueuses remplacé.e.s peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant.e.s et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Application pour toutes les COMPETITIONS DEPARTEMENTALES (championnats et coupes).

Le nombre de remplaçant.e.s accepté.e.s sur la feuille de match est de 3 pour le FOOT à 11.

Le nombre de remplaçant.e.s accepté.e.s sur la feuille de match est de 4 pour le FOOT à 8.

Pour ce qui est des compétitions Futsal, les équipes doivent être composées de cinq (5) joueurs (dont obligatoirement un gardien de but), et de 7 joueurs remplaçants.

Le gardien de but ne peut être remplacé que lorsque le ballon n'est plus en jeu.

Pour les joueurs de champ, les remplacements sont volants (dans les conditions fixées par les lois du jeu Futsal)

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Marc WATTELLIER : U13 Elite
- Olivier ASTRUIT : futsal
- Vincent GRISORIO : proposition nouvel article sur le règlement interieur du district des P-O.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

